

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2022\_151

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –  
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**DENOMINATION IMPASSE  
CLEMENT ADER**

**APPROBATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 décembre 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1<sup>er</sup> décembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Isabelle BERTHELOT, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, *adjointes*, Delphine DEBATISSE, Richard MOUSSE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Nathalie TISSIER-MICHAUD Brigitte BONNEFOND Delphine DEBATISSE Richard MOUSSE	Véronique MOUILLER Thierry ROLLET Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Eric MICHAUD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**DENOMINATION IMPASSE CLEMENT ADER  
APPROBATION**

Jean-Luc Reynard, Conseiller municipal délégué, en charge des parcs, paysages et déplacements, expose à l'assemblée :

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Vu le permis d'aménager déposé en mairie le 30/11/2021 par la SASU VALLORGE CONSTRUCTION en vue de l'aménagement, rue Clément Ader, de 8 lots à bâtir à vocation économique, dont la desserte se fera par une voirie privée en impasse à créer avec un accès sur la rue Clément Ader,

Vu l'arrêté favorable accordé le 23/02/2022 pour ce permis d'aménager,

Vu la proposition de l'aménageur VALLORGE CONSTRUCTION de dénommer la voirie interne au lotissement : Impasse Clément Ader,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) donne son accord sur cette proposition de dénomination,

2°) nomme cette voie privée : impasse Clément Ader

Riorges, le 9 décembre 2022

La secrétaire de séance,  
Michelle BOUCHET

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN